

Concertation préalable

Compte-rendu de la réunion publique thématique sur l'opportunité

Date : Mercredi 6 décembre 2023, de 18h30 à 20h30

Lieu : Salle La Grange, siège de Val d'Europe Agglomération à Chessy

Participants : 17 participants en salle et 9 participants à distance

Mot d'ouverture : Philippe DESCROUET, président de Val d'Europe Agglomération et maire de Serris

Intervenants en tribune :

- Rémi PRECHAC, président - CINOPIA
- Boris LITTY, directeur général - CINOPIA
- Arnaud GUERINEAU, directeur opérationnel – EpaFrance
- Arnaud ROLAND, directeur adjoint du Numérique au CNC et chef de projet France 2030
- Joanna GALLARDO, responsable de l'écosystème et des relations institutionnelles – Film Paris Région

Garantes de la concertation : Dominique GANIAGE et Corinne LARRUE

Animation : Jean-Baptiste POINCLOU

Le diaporama présenté lors de la réunion publique thématique est accessible sur le site internet :
www.studiosdebailly.fr

INTRODUCTION DE LA REUNION

Mot d'introduction par le président de Val d'Europe Agglomération et maire de Serris Philippe DESCROUET, maire de Serris et président de Val d'Europe Agglomération, souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion publique, tenue au siège de Val d'Europe Agglomération, afin de « *discuter de ce beau projet* ».

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, modérateur de la réunion, annonce que cette réunion de concertation sur le projet « Studios de Bailly » est consacrée à la question de l'opportunité. Il présente le déroulé de la réunion organisée en trois parties. Une première consacrée au rappel des modalités de la concertation et au rôle des garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Un deuxième temps dédié à la présentation du projet et ses caractéristiques, suivi d'un premier temps d'échanges. Enfin, une troisième partie consacrée à des interventions du Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC) et de Film Paris Région afin de revenir sur le contexte et les enjeux, suivie à nouveau d'un temps d'échanges. Jean-Baptiste POINCLOU rappelle que la réunion est filmée et retransmise sur Zoom et présente l'ensemble des intervenants en tribune.

Mot de présentation des garantes

Dominique GANIAGE, garante de la concertation, rappelle le rôle de la CNDP, ainsi que celui des garantes. Elle explique que la CNDP vise à garantir l'application et le respect d'un droit constitutionnel inscrit dans le code de l'environnement : le droit à l'information et à la participation du public sur les projets ayant une incidence sur l'environnement. Elle présente les six principes directeurs de la CNDP : l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement et l'inclusion.

La garante explique que la concertation préalable intervient en amont de la finalisation du projet pour questionner son opportunité par rapport aux enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire qui l'entourent. La concertation permet également de discuter des solutions alternatives, y compris celle de ne pas réaliser le projet, ainsi que des objectifs et caractéristiques principales du projet. Enfin, elle rappelle que la concertation doit également permettre de débattre des modalités d'information et de participation du public et de continuer à associer le public une fois la concertation terminée. Elle indique que cet ensemble doit avoir pour finalité d'améliorer les décisions grâce aux contributions du public.

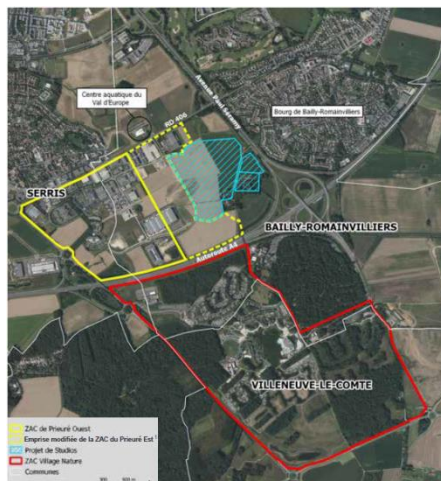
Corinne LARRUE, garante de la concertation, complète en expliquant que leur engagement dans cette concertation a débuté par une enquête préalable dès leur nomination en juillet dernier afin d'identifier les enjeux spécifiques du projet et du territoire et, ainsi préconiser des modalités de concertation qui soient adaptées au projet et au territoire. Elle indique que le rôle des garantes est de faire des préconisations, de définir les modalités de concertation qui ont été ensuite validées par la CNDP, ainsi que de suivre cette concertation. Elle rappelle qu'un mois après la fin de la concertation, fin février 2024, les garantes publieront un bilan où elles donneront leur avis sur la conduite de la concertation mais elles ne se prononceront pas sur le fond du projet. Les maîtres d'ouvrage auront ensuite deux mois pour répondre aux remarques et aux recommandations éventuelles des garantes. Ensuite, la CNDP rendra un avis sur la qualité de cette réponse et sur l'ensemble des informations diffusées pendant la concertation. Les maîtres d'ouvrage décideront ensuite de la suite à donner au projet, que ce soit en le poursuivant, le modifiant ou en intégrant les éléments issus de la concertation. Si le projet se poursuit, une concertation continue aura lieu sous l'égide d'un garant jusqu'à l'enquête publique.

Corinne LARRUE présente ensuite les moyens d'information et de participation pour le public, tels que le dossier de concertation, le dépliant, le site internet dédié, la plateforme de contribution en ligne, les réunions publiques, les registres papiers et les cahiers d'acteurs. Enfin, elle détaille le calendrier des rencontres à venir.

Présentation du projet

Jean-Baptiste POINCLOU remercie les garantes pour ce rappel du rôle de la CNDP et des modalités de la concertation. Il donne ensuite la parole aux porteurs de projet pour la deuxième partie dédiée à la présentation des « Studios de Bailly ».

Arnaud GUERINEAU, directeur opérationnel EpaFrance, présente le périmètre du projet. Il précise que le périmètre en bleu [sur la première carte ci-dessous] correspond à l'emprise du projet qui est située dans un secteur d'aménagement du Val d'Europe porté par EpaFrance. Deux autres opérations d'aménagement, la ZAC du Prieuré Ouest et la ZAC du Prieuré Est, sont également représentées en jaune sur cette carte. La zone en rouge au sud correspond à l'emprise de Village Nature, faisant partie d'une autre opération d'intérêt national (OIN). Il précise que depuis l'origine, cet ensemble vise à accueillir du développement économique. Arnaud GUERINEAU montre le second plan qui représente une vue plus rapprochée du périmètre du projet.

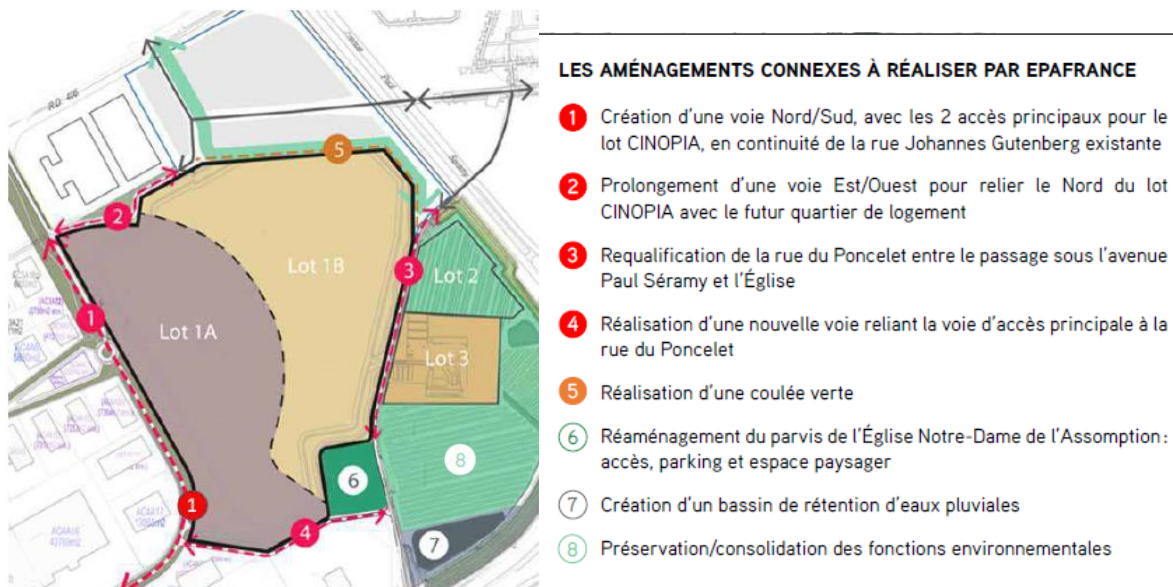


Rémi PRECHAC, président CINOPIA, présente la programmation envisagée pour le projet, indiquant qu'un studio de cinéma est un ensemble d'infrastructures centrées autour d'un plateau. Il explique que le projet prévoit le développement d'ateliers, de bureaux et d'équipements, avec l'idée de créer un lieu propice au « one stop shop », c'est-à-dire que tout soit accessible en un seul endroit (« on s'arrête et on retrouve tout »).

Le projet envisage une dizaine de plateaux de différentes tailles adaptés pour accueillir simultanément plusieurs productions françaises ou internationales, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Des îlots regroupant 2 à 4 plateaux, accompagnés de tous les services nécessaires (zones dédiées aux costumes, à leur fabrication, des espaces de stockage des ateliers) seront mis en place. Des backlots sont également prévus. Le président de CINOPIA explique que ces espaces extérieurs pourront accueillir des décors grâce à « des infrastructures intelligentes » et se distingueront par leur conception novatrice par rapport à ce qu'il est possible « de voir dans d'autres studios dans le monde ». Il précise que les backlots permettront de recréer des rues de différentes villes, s'inspirant de célèbres studios tels que Warner et Paramount aux Etats-Unis.

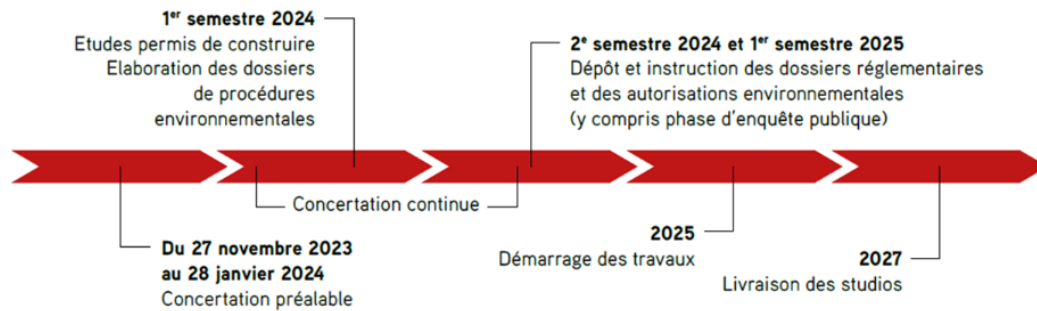
Rémi PRECHAC ajoute que le projet inclut également la création d'un plan d'eau sur le site qui pourra servir d'élément de décors. Il indique qu'à l'est du site, une pépinière sera créée, l'objectif étant d'avoir « un projet très vertueux » qui puisse recueillir et nourrir les plantes utilisées. En complément, il mentionne également la mise en place d'une recyclerie pour être « à la fois l'acteur et le gestionnaire de ses propres déchets ». Cette recyclerie sera destinée à accueillir les éléments de décors démontés, déconstruits et créer un lieu d'échanges où ceux qui seront intéressés pourront venir acheter des matériaux de récupération ou des objets souvenirs de films. Le président de CINOPIA insiste sur le fait que, contrairement aux studios qui sont souvent simplement « un parking et un hangar », leur projet vise à créer un lieu dynamique avec toutes les infrastructures nécessaires intégrées.

Arnaud GUERINEAU rappelle ensuite les différents aménagements prévus par EpaFrance.



Boris LITTY, directeur général de CINOPIA, souligne que toutes les composantes présentées sont encore à l'étude. Il explique que les études préliminaires ont permis de définir un premier périmètre, qui a été déplacé pour des raisons environnementales. La préoccupation première du projet étant la préservation du patrimoine naturel incluant les zones humides, les espaces boisés, ainsi que certains bâtiments emblématiques du hameau. En effet, il indique que la ferme du donjon et son portail sont actuellement des endroits privés et qu'il est prévu dans le cadre de l'aménagement de la rue du Poncelet de les ouvrir au public afin de permettre à tous de profiter de cette zone. Par ailleurs, il ajoute que la réduction du trafic routier est prise en compte dans le projet, en privilégiant les transports publics et en développant des systèmes électriques hybrides à l'intérieur du site pour les déplacements internes. Concernant les nuisances sonores, il mentionne qu'une attention particulière est portée pour les minimiser à la fois à l'intérieur des studios mais également vers l'extérieur pour le voisinage. L'insertion paysagère est également prise en compte avec un engagement à respecter dans le cadre de la convention Disney, celui de la « guest experience » qui vise « à retrouver l'univers Disney » dès la sortie de l'autoroute. Il précise que leur « complexe industriel de production de cinéma ne peut pas venir défigurer cette expérience touristique ». Boris LITTY souligne également l'importance d'une conception écologique, indiquant que les productions cinématographiques doivent aujourd'hui démontrer leur engagement envers l'environnement et les bilans carbone.

Il présente ensuite le calendrier du projet et son coût, estimé à environ 500 millions d'euros HT.



En dernier lieu, le directeur général de CINOPIA aborde les retombées économiques pour le territoire, mettant en avant la création de 300 emplois permanents directs englobant des postes transversaux nécessaires au bon fonctionnement du complexe (ouvriers, directions, artisans, ingénieurs, informaticiens, etc.). Il souligne que « *ces emplois viennent rejoindre la diversité des bâtiments expliqués précédemment* » et précise que « *cet écosystème doit créer une richesse pour produire des films attractifs* ». Il ajoute que pour le besoin de certaines productions, des figurants seront recrutés mais que cela sera ponctuel et suivra la règle des 50 kilomètres pour favoriser l'emploi local. Enfin, il explique qu'en partenariat avec Val d'Europe Agglomération, une filière métiers sera développée pour créer de nouveaux emplois, renforcer les formations « *qui n'existent pas aujourd'hui en nombre suffisant* » et, ainsi répondre aux besoins croissants de cette nouvelle industrie.

Premier temps d'échanges

Jean-Baptiste POINClOU annonce le premier temps d'échanges consacré à la présentation du projet.

Intervention 1 : Michel BONNEMAYRE, élu d'opposition à Bailly-Romainvilliers et président de l'association « Pour que Vive Bailly », partage les préoccupations centrales de son association concernant le projet en cours. Il précise que l'objectif n'est pas de critiquer le projet mais d'avoir « *la possibilité de l'amender, principalement sur deux éléments* ». Premièrement, l'une des principales inquiétudes concerne la destruction potentielle des bâtiments historiques de Bailly (« *Bailly serait rayé de la carte et notre commune ne s'appellera plus que Romainvilliers* »). Il exprime son désaccord avec l'idée de préserver seulement l'Eglise et la ferme du donjon à l'est de la rue du Poncelet. Il s'oppose à la destruction des bâtiments d'habitations, de la ferme et du presbytère à l'ouest de la rue du Poncelet et indique que « *cela ne sera pas admissible* ». Michel BONNEMAYRE souligne que « *Bailly est une conception humaine* » et insiste sur l'importance de préserver l'habitat qui a une valeur historique, même si le dossier de concertation mentionne qu'ils « *n'ont aucune valeur patrimoniale* ». Il précise que cet habitat est témoin d'une unité architecturale humaine, d'habitations, d'une église, de fermes, de personnes qui y travaillent et y vivent encore aujourd'hui. Il reconnaît toutefois que certaines granges pourraient éventuellement être démolies. Il évoque la nécessité d'un effort supplémentaire pour préserver l'unité architecturale et historique de Bailly et met en garde contre le risque de mobilisation de groupes, soulignant la nécessité d'une collaboration entre l'association, les porteurs de projet et les élus pour parvenir à un consensus.

De plus, il soulève un second point concernant la révision de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Il critique le changement des règles en cours de route, soulignant que la ZAC a été conçue dans le respect global des principes, notamment de hauteur maximale des bâtiments, et il exprime son opposition à l'idée d'adapter la ZAC pour s'aligner sur le projet actuel (« *c'est tricher* »). Il indique trouver « *cela trop facile* » de sortir le périmètre du hameau de Bailly de la ZAC pour rétablir un

nouveau règlement de cette dernière, seulement pour accepter une hauteur de bâtiment supérieure à ce qui est autorisé. Il conclut en indiquant que si EpaFrance a l'opportunité d'un projet, ils vont faire un nouveau règlement de ZAC et mettre ce qu'ils veulent dedans, malgré le caractère très démocratique de cette concertation qu'il reconnaît grâce aux garantes. Il invite la population à se mobiliser d'une manière significative afin de refuser le changement de règlement de ZAC. Il précise toutefois qu'il serait possible d'accepter une hauteur maximale un peu plus élevée mais « *pas de faire n'importe quoi* ».

Jean-Baptiste POINCLOU invite CINOPIA à revenir sur le sujet des bâtiments qui seront conservés et détruits et EpaFrance sur la démarche qui prévoit la modification de la ZAC.

Réactions et éléments apportés par les maîtres d'ouvrage (intervention 1)

Boris LITTY répond sur la préoccupation concernant la destruction de l'esprit historique du hameau de Bailly. Il explique que l'ensemble des habitations et des bâtiments à l'Est de la rue du Poncelet seront préservés et rénovés. Il ajoute que la ferme du donjon est aujourd'hui un lieu privé qui est ouvert seulement au moment des Journées du Patrimoine, et qu'ils ont prévu, dans le cadre du projet, de l'ouvrir au public sous forme d'une ressourcerie mais que cette dernière n'occupera qu'une partie de cette réouverture et que, par conséquent, ils sont à l'écoute de propositions et souhaitent connaître les attentes des habitants sur ce qu'ils « *aimeraient voir ou ne pas voir* ». Par ailleurs, il précise que du côté Ouest de la rue du Poncelet, les maisons en dessous de l'église et le presbytère ne seront pas détruits.

Michel BONNEMAYRE intervient pour rappeler que dans le dossier de concertation, il est indiqué que les maisons à l'Ouest de la rue du Poncelet n'ont pas d'intérêt architecturale. Il ajoute qu'il faudrait redéfinir le terme « *intérêt architectural* ».

Boris LITTY répond qu'à l'Ouest de la rue du Poncelet, ils n'ont pas l'intention « *de tout raser* ». Il souligne qu'aujourd'hui la notion d'« *intérêt architectural* » est subjective et qu'à ce stade, ils ont imaginé démolir 3 habitations mais que le reste des bâtiments du hameau seront conservés. Il indique être disponible pour en discuter avec l'association.

Par ailleurs, le directeur général de CINOPIA confirme que le périmètre de la ZAC sera réduit mais que cette réduction n'avait pas pour objectif de contourner les règlements administratifs mais plutôt d'apporter une forme de souplesse pour préserver les maisons du hameau parce que dans le périmètre d'origine de la ZAC l'ensemble du territoire est une OIN qui a vocation à être démolie et à être transformé en activité économique. De plus, il assure qu'un bâtiment de 30 mètres n'existera pas puisqu'une grande partie sera enterrée et que des merlons seront mis en place masquant les bâtiments qui ne seront donc pas visibles de l'extérieur. Il précise que « *Disney est le meilleur garant* » puisque la « *guest experience* » dans la convention Disney ne donne pas le droit de faire « *une tour* ».

Arnaud GUERINEAU souligne la nature « *atypique* » du projet et explique que du côté d'EpaFrance, ils ont également souhaité la réduction du périmètre de la ZAC le 30 novembre dernier. L'objectif de cette réduction était d'accompagner au mieux le projet, et cela ne signifie pas que le projet échappe à ses propres règles et aux procédures standards pour ce type de projet. Il rappelle qu'aujourd'hui c'est le PLUi qui va autoriser ce projet à travers une OAP (orientation d'aménagement et de programmation). Il assure que toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour encadrer et porter au mieux ce projet, précisant qu'« *il n'y a aucune volonté effectivement de passer à travers une quelconque maille du filet* ». Il explique que les procédures n'en sont qu'au début et qu'au-delà du PLUi, d'autres étapes importantes auront lieu telles que le permis de construire et l'enquête publique sur l'évaluation

environnementale du projet. Il précise que l'enquête publique permettra également de partager les éléments sur le projet.

Dominique GANIAGE rappelle que ces points seront traités lors de la visite de site du 16 décembre et de l'atelier dédié aux questions d'insertion paysagère et aux principaux impacts du projet du 18 janvier. Corinne LARRUE complète en soulignant que ces rencontres ont été pensées en réponse à ces enjeux autour du patrimoine et des bâtiments.

Deuxième partie : L'opportunité du projet

Jean-Baptiste POINClOU propose de passer à la troisième séquence de la réunion consacrée à l'opportunité du projet et donne la parole à Arnaud Roland du CNC pour présenter les enjeux identifiés par le CNC et plus spécifiquement la démarche de la « Grande Fabrique de l'image ».

Présentation du CNC

Arnaud ROLAND, directeur adjoint du numérique au CNC et chef de projet France 2030, présente l'appel à projets « La Grande Fabrique de l'image » qui a été opéré par le CNC et la Caisse des dépôts et consignations sous l'égide du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) qui est une administration française placée sous l'autorité du Premier ministre. Doté de 350 millions d'euros de subventions, cet appel à projets vise à renforcer les filières de l'image animée en France, en mettant particulièrement l'accent sur trois filières : la formation, le tournage et la production numérique (jeux vidéo, animation, post-production, etc.). Il souligne que cet appel à projets est « inédit » puisqu' « *il n'y a jamais eu d'appel à projets de cette ampleur opéré par le CNC ou par le Ministère de la culture sur ces filières* ».

Il rappelle que la dynamique actuelle dans ces secteurs est déjà très forte, en particulier dans l'accueil des tournages internationaux et nationaux avec un niveau de dépenses engagé sur le territoire extrêmement important. En 2021, la France a enregistré plus de 1 500 jours de tournage et 1 300 jours en 2022. Il précise qu'ils n'ont pas encore les chiffres de l'année 2023 mais que la dynamique sera à peu près similaire, avec des chiffres légèrement en dessous de 2022, en raison de certains retards de tournage dus aux grèves à Hollywood. Par ailleurs, il indique une croissance significative des tournages internationaux qui viennent s'installer en France, attirés par les talents locaux, les écoles de formation mondialement reconnues, l'excellence technique et un cadre législatif favorable depuis deux ans puisqu'à la suite de la transposition de directives européennes, les plateformes internationales qui opèrent sur le territoire français ont eu des obligations de financement de la production française, ce qui assure chaque année un volume de commande et de production. Il explique que cela permet d'avoir des projections sur les prochaines années qui sont relativement fiables puisque cet outil est garanti par la réglementation française. Arnaud ROLAND annonce ensuite que les retombées directes ou indirectes (emplois, hôtellerie, restauration, commerces, tourisme ...) sont estimées à 7,60 euros pour chaque euro investi dans un tournage. Par ailleurs, il ajoute que les emplois générés par les œuvres bénéficiaires des différents crédits d'impôt est particulièrement soutenue : 30 000 emplois directs supplémentaires entre 2019 et 2021 en dehors de l'Île-de-France et 16 000 emplois directs supplémentaires entre 2019 et 2020 en Île-de-France. Pour l'ensemble de ces raisons, le CNC a relevé une réelle opportunité avec ce marché dynamique et les atouts importants de la France. Il indique « *un véritable coup à jouer pour placer définitivement la France sur la carte des grands donneurs d'ordre internationaux* ».

Cependant, il explique que la France avait quelques faiblesses auxquelles il fallait remédier. Premièrement, le nombre insuffisant de studios de tournage et une surface de plateaux trop réduite par rapport à d'autres pays européens (58 000m² en France en 2019 contre 156 000 m² en Allemagne

et 350 000m² au Royaume-Uni). Il souligne que le premier sujet est vraiment l'aspect quantitatif et que le second est l'état et le fonctionnement des studios. Il précise que dans le cadre de l'appel à projets, l'objectif est alors d'avoir des studios prenant mieux en compte les nouvelles techniques de tournage (écrans LED, intégration des effets spéciaux (VFX on set), des technologies 3D temps réel, etc.). Un autre volet important était de faire évoluer le modèle économique en développant des prestations et des services annexes sur le modèle du « *one stop shop* » : location de matériel sur place, ateliers de constructions de décors, services de post-production, expertises techniques spécifiques comme cascadeurs. Arnaud ROLAND explique que le modèle actuel français était encore très artisanal avec une location au mètre carré du plateau et peu de services associés. Le CNC a d'ailleurs publié une étude au moment du lancement de l'appel à projet qui faisait l'état du nombre de services qui étaient offerts en Allemagne et au Royaume-Uni par rapport à ce que la France proposait. Une différence assez majeure était constatable. Il aborde également un autre volet, celui de la participation à la décarbonation de la filière en développant des solutions et technologies permettant de réduire l'empreinte carbone des tournages et de la production numérique.

De plus, Arnaud ROLAND indique que le second enjeu identifié était la tension sur les recrutements dans l'industrie du cinéma. Bien que l'expertise des techniciens, chefs de poste et créatifs soit largement reconnue au niveau national, il partage une anecdote concernant les membres du collège d'experts qui ont témoigné des changements au cours de la dernière décennie. Alors qu'auparavant, ce sont les stars ou les réalisateurs qui pouvaient occasionner des retards de tournage, la situation actuelle est caractérisée par des tensions de recrutement importantes. Certains postes, tels que celui de chef décorateur, sont si demandés que leur indisponibilité peut entraîner des retards de tournage, nécessitant ainsi des efforts importants pour remédier à cette problématique. Il explique que trois axes ont alors été identifiés pour résoudre cette problématique dans le cadre de l'appel à projets. Premièrement, il a été jugé essentiel d'investir dans la formation initiale pour augmenter le nombre de diplômés, en particulier sur des postes spécifiques. Les études correspondantes sont disponibles sur le site du CNC. Deuxièmement, un enjeu crucial est apparu en matière de formation continue tout au long de la vie professionnelle des techniciens, chefs de poste et créatifs, en mettant l'accent sur l'adaptation aux nouvelles techniques de tournage. Enfin, le dernier concernait le renouvellement des talents et la recherche d'une ouverture sociale toujours plus importante pour diversifier les profils. Cette ouverture étant primordiale pour obtenir *in fine* une plus grande diversité dans les œuvres créées.

En réponse à ces constats, il explique que le CNC a initié cet appel à projets intégrant un cahier des charges communs pour traiter l'ensemble de ces enjeux. Cet appel à projets reposait sur un appariement des investissements dans les moyens techniques de production, la décarbonation des activités et les besoins de formation. Les projets candidats ont été invités à agir simultanément sur ces trois leviers, les projets de studios devant créer des liens avec la formation et accorder une importance particulière à l'aspect environnemental, tandis que les projets de formation devaient se rapprocher des studios de production pour mieux adhérer aux enjeux de l'un et de l'autre.

Il ajoute que le processus de sélection au CNC a impliqué deux commissions distinctes spécialisées sur le numérique et le tournage. Présidée par Cédric Jimenez, réalisateur des films Novembre et Bac Nord, la commission sur le tournage a réuni 15 spécialistes de la filière, notamment des experts financiers, environnementaux, des chefs de production et décorateurs. Ces experts ont examiné les 175 projets candidats, se sont retirés pendant deux jours au sous-sol du CNC pour délibérer et ont finalement sélectionné 11 projets de studios de tournage. Il précise que ces projets, répartis sur des zones prioritaires telles que l'arc méditerranéen, l'Ile-de-France, et un projet près de Lille, permettront de doubler la surface de plateaux pour atteindre 103 000 m², avec un quasi quadruplement de la surface

de backlots. L'ensemble des projets ont proposé des volets R&D assez importants, dont le projet « Studios de Bailly ».

Enfin, Arnaud ROLLAND conclut en expliquant que les 11 projets lauréats ont parfaitement couvert les attentes en ouvrant sur la formation, en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de la filière, en développant des activités éco-responsables et en consolidant territorialement la formation et les studios. L'aspect environnemental a été fortement débattu au sein de la commission, et le suivi des projets lauréats se poursuit pour approfondir les détails et calibrer les niveaux de subventions. Bien que les subventions du CNC ne soient pas encore complètement définies, elles sont sécurisées par rapport au droit européen, au titre du droit des régimes des aides d'État, mettant l'accent sur les dépenses environnementales. Certains projets sont actuellement orientés vers des niveaux d'investissement environnemental allant jusqu'à 35% du budget total, démontrant l'importance accordée par le CNC à la décarbonation de l'industrie cinématographique, même après la labellisation post-commission.

Présentation de Film Paris Région

Jean-Baptiste POINCLOU indique que Joanna GALLARDO de Film Paris Région va exposer les enjeux et les besoins pour l'Île-de-France.

Joanna GALLARDO, responsable de l'écosystème et des relations institutionnelles chez Film Paris Région, explique que Film Paris Région est intégré à l'agence d'attractivité de la région Île-de-France, connue sous le nom de *Choose Paris Région*. Il s'agit d'une commission du film, d'un bureau d'accueil des tournages ayant pour objectif d'accueillir toutes les productions cinématographiques et audiovisuelles sur l'Île-de-France.

Elle présente le contexte régional de l'industrie cinématographique, soulignant que l'Île-de-France abrite un écosystème exceptionnel constitué d'artistes, de talents, de compétences et d'infrastructures. Avec 70% des tournages en France concentrés dans la région, l'Île-de-France connaît une dynamique très forte, prévoyant des chiffres encore meilleurs en 2023. Elle indique que quotidiennement 40 films, séries ou documentaires sont tournés sur le territoire.

Elle ajoute que l'Île-de-France est également le lieu de travail pour 50% des emplois de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, englobant 166 000 emplois répartis dans 6 700 entreprises allant des sociétés de production, en passant par les agences d'acteurs, les prestataires et les loueurs de matériel. La région soutient activement le cinéma et l'audiovisuel avec une politique de subvention de 25 millions d'euros par an, favorisant le développement et la post-production des films, ainsi que des aides aux salles de cinéma pour alimenter l'ensemble de l'écosystème. Elle indique qu'environ 150 films sont aujourd'hui soutenus par la région.

En complément, elle précise que Film Paris Région travaille également dans l'accompagnement et l'accueil des productions françaises et étrangères souhaitant tourner en Île-de-France. Elle agit comme la porte d'entrée, facilitant la recherche de décors, de prestataires et fournissant un accompagnement complet pour garantir la satisfaction des équipes de tournage. Soulignant l'importance de l'industrie cinématographique, Joanna GALLARDO rappelle que cette filière contribue significativement au PIB national avec 12 milliards d'euros, soit six fois plus que le secteur automobile.

Elle évoque ensuite les enjeux actuels de l'industrie cinématographique, notamment la forte hausse de la production audiovisuelle due aux plateformes de streaming, créant une demande croissante de contenus et de tournages. L'Île-de-France a alors été identifiée comme un des territoires prioritaires

dans le plan France 2030. Ce plan étant important pour la région puisqu'il apporte un montant d'investissement important pour dynamiser, rénover, développer et décarboner des infrastructures nécessaires dans le cadre de cette dynamique de croissance de la production. Elle exprime sa satisfaction quant à la sélection de projets dans la région, soulignant l'importance de maintenir l'attrait de ce territoire grâce aux investissements et à la visibilité générés par ces projets, dont les « Studios de Bailly » font partie intégrante.

En dernier lieu, Joanna GALLARDO aborde les retombées économiques liées au crédit d'impôt dans le domaine cinématographique en Île-de-France. Elle souligne la répartition des dépenses de production en Ile-de-France liées aux crédits d'impôts : 59% pour les productions internationales et 56% pour le cinéma (films qui sortent en salle). Elle souligne l'effet levier de cet outil d'investissement. Elle met en lumière la collaboration étroite avec les collectivités franciliennes pour faciliter l'accueil des tournages, soulignant l'importance des retombées économiques et de l'image pour chaque territoire. Elle souligne que la filière de l'image engendre un écosystème complet, bien au-delà de l'aspect financier, et témoigne de son impact quotidien. En présentant la diversité des plateaux de tournage en Île-de-France, elle insiste sur l'importance de projets ambitieux tels que les « Studios de Bailly », nécessaire pour répondre à la demande de grands espaces de tournage et assurer une répartition équilibrée sur le territoire puisque qu'aujourd'hui les studios de tournage se concentre en Seine-Saint-Denis. Elle contextualise également l'importance des studios en tant que lieux centralisés améliorant les conditions de travail des équipes de tournage. Elle insiste sur la dimension RSE, soulignant l'importance pour les équipes d'avoir des infrastructures pour tourner dans de bonnes conditions, indiquant qu'un studio le permet. Enfin, elle souligne l'impact des politiques mises en place en termes de circulation et de stationnement liées à la pollution atmosphérique à Paris, qui complique le tournage en milieu naturel. Elle insiste alors sur la nécessité de studios performants pour compenser ces défis.

Réponse de CINOPIA à la suite de ces interventions

Jean-Baptiste POINCLOU invite CINOPIA à réagir à ces interventions en expliquant de quelle manière le projet répond aux enjeux qui viennent d'être évoqués, ainsi que les raisons pour lesquelles la société CINOPIA a été lauréate de cet appel à projet.

Rémi PRECHAC souligne, en tant qu'exploitant chez Volt&Picseyes, l'alignement remarquable entre l'industrie et l'institution, particulièrement dans le domaine cinématographique et audiovisuel en France, porté par un marché considérable. Il insiste sur la dynamique provenant de l'État et souligne les attentes importantes du CNC et du gouvernement en matière d'environnement et d'autres aspects. Il précise que répondre à ces attentes est essentiel pour assurer la clientèle future. Il indique être particulièrement attentif à la population afin de s'insérer dans un contexte économique local en respectant à la fois l'environnement, le patrimoine et la population.

Il aborde ensuite la solution apportée par les studios, soulignant qu'il ne s'agit pas simplement de déplacer les problèmes environnementaux des grandes villes vers des contextes plus locaux. Les infrastructures de studios envisagées à Bailly-Romainvilliers sont conçues pour répondre à l'engorgement des grandes capitales tout en réduisant les besoins de manière globale. Il insiste sur le fait que ces studios offriront non seulement des installations complètes mais aussi un environnement accueillant pour les équipes de tournage.

Deuxième temps d'échanges

Jean-Baptiste POINCLOU annonce le second temps d'échanges.

Intervention 1 : Michel BONNEMAYRE s'interroge sur l'essor du numérique dans le domaine du tournage, demandant s'il ne condamne pas à terme les tournages en milieu naturel ou semi-naturel. Il s'interroge sur la durabilité d'un projet comme les « Studios de Bailly » puisqu'une évolution éventuelle dans le cinéma, en particulier une évolution exponentielle du numérique, pourrait condamner les tournages en milieu naturel y compris en studio.

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Arnaud ROLAND répond qu'à ce stade « *aucun signe avant-coureur* » ne laisse présager la condamnation des tournages en milieu naturel. Il souligne la diversité des approches en fonction du genre de film, notant que certains films de genre privilégient les studios, tandis que la majorité des films actuels combinent des prises de vue en extérieur et en studio. Il observe une tendance chez certains cinéastes, y compris français, à redécouvrir les avantages des studios, les considérant comme une solution complémentaire ou de remplacement pour des séquences complexes ou écologiquement sensibles en extérieur. À ce stade, le tournage en studio ne vise pas à remplacer systématiquement le tournage en extérieur, mais plutôt à être utilisé de manière stratégique lorsque c'est avantageux et moins préjudiciable sur le plan environnemental. Les studios deviennent ainsi un outil créatif complémentaire, permettant la réalisation de projets esthétiquement plus ambitieux et expérimentaux. Il ajoute que les avantages pratiques, tels que le confort des acteurs grâce à des technologies telles que les murs LED et les grands écrans offrant une visualisation en temps réel du décor, contribuent à la valeur ajoutée du tournage en studio. Arnaud ROLAND se montre convaincu que, dans un avenir proche, le tournage en studio ne remplacera pas intégralement les tournages en extérieur, soulignant que la tradition du tournage caméra en extérieur, héritée de la Nouvelle Vague, continuera d'avoir sa place dans le paysage cinématographique français.

Rémi PRECHAC complète en expliquant que les technologies émergentes, dont les murs de LED et l'intelligence artificielle, sont des outils supplémentaires qui sont étudiés comme des solutions environnementales, permettant de réduire le nombre de déplacements en changeant de décor grâce à ces technologies. Pour cela, il faut des studios et des infrastructures adaptées qui puissent accueillir ces équipements. Il estime que la France, en matière industrielle, est très en retard et affirme que si les projets de studios de tournage lauréats de l'appel à projet voient le jour alors la France sera tout juste comparable à un grand studio en Angleterre comme Pinewood. Le président de CINOPIA justifie alors l'importance d'investir dans cet outil, en tenant compte de l'attractivité de la France en termes de talents et de décors. Il admet que les questions relatives à la taille et aux besoins des surfaces sont cruciales, se demandant si ce qui sera construit pourrait déjà être en retard lors de sa mise en service. Il souligne l'importance du soutien institutionnel, car cela permettra de consacrer des ressources à la technologie et à la recherche et développement, en envisageant des approches qui ne sont pas conformes au modèle immobilier standard. Rémi PRECHAC affirme également que le projet envisage des plateaux modulables qui peuvent s'adapter à divers besoins. Enfin, il met en lumière des aspects cruciaux tels que la réversibilité et l'innovation, soulignant l'importance de la décarbonation non seulement dans la conception des infrastructures, mais aussi dans la réflexion sur la fin de vie de ces objets. Il affirme que le projet vise à être très novateur sur ces points.

Jean-Baptiste POINCLOU rappelle aux personnes à distance qu'elles peuvent lever la main et un micro pourra être connecté à l'ordinateur pour qu'elles puissent prendre la parole. Il lit les questions qui ont été posées à l'écrit via le chat sur Zoom.

Intervention 2 (à distance) : Un participant demande si « *la construction des studios permettra de créer une activité culturelle pour la population (cinémas par exemple) »* ».

Intervention 3 (à distance) : Une personne demande si le projet prévoit « *un studio de type "StageCraft" dans sa programmation »* ».

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Boris LITTY répond que les « Studios de Bailly », en tant qu'outil industriel, ont pour intention et objectif « *de créer de la matière culturelle qui sera diffusée à travers l'ensemble du territoire aussi bien en France qu'en Europe »* ». Il précise qu'il n'y aura pas de salle de cinéma au sens traditionnel du terme. Il souligne que les Journées du Patrimoine pourront être l'occasion d'organiser des visites, des tours organisés, permettant au public de découvrir l'univers et le travail en studios.

Rémi PRECHAC confirme que l'objectif est d'avoir des studios équipés de murs de LED. Il souligne qu'il s'agit d'une avancée technologique récente et en constante évolution. Bien qu'il existe déjà des infrastructures impressionnantes dans le monde, telles que la sphère à Las Vegas, il insiste sur le fait que ces nouveaux outils technologiques ne remplacent pas nécessairement les méthodes plus anciennes ou mécaniques utilisées aux débuts du cinéma. Au contraire, ils viennent s'ajouter et compléter les compétences existantes. Ainsi, il indique que les futurs studios seront dotés de technologies de pointe, dont des murs de LED.

Intervention 4 (à distance) : Un participant s'interroge sur « *les solutions prévues pour les hébergements des visiteurs/travailleurs »* ».

Intervention 5 (à distance) : Une personne demande si « *afin de faciliter la desserte du site (notamment lors de gros tournages nécessitant beaucoup de figurants) »*, il a été étudié « *la possibilité de prolonger le projet de Bus EVE depuis son terminus (GHEF), jusqu'au centre de Bailly-Romainvilliers »* permettant également l'amélioration de la desserte de Bailly-Romainvilliers.

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Boris Litty explique que le Val d'Europe et son environnement sont l'une des raisons pour lesquelles ce territoire a été choisi pour le projet, avec le développement hôtelier initié par l'expérience Disney et qui se poursuit aujourd'hui. Il précise qu'actuellement, la région dispose déjà d'une infrastructure hôtelière substantielle, avec la perspective de devenir la deuxième de France après Paris. Il rappelle également que le territoire est stratégiquement situé, à seulement 8 minutes en TGV de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, où une concentration hôtelière importante est également disponible. Il indique alors que le territoire est déjà conçu pour accueillir une population importante. En termes de travailleurs, il souligne qu'ils ont l'intention d'attirer de nouveaux talents tout en respectant le développement du résidentiel. Il espère aujourd'hui pouvoir bénéficier de l'aménagement de nouvelles résidences et de l'offre hôtelière présente.

Par ailleurs, le directeur général de CINOPIA répond à la seconde intervention en indiquant que le déplacement des figurants sera ponctuel et qu'il est prévu un système de navettes électriques depuis la gare TGV de Marne-la-Vallée.

Philippe DESCROUET complète en indiquant que les « Studios de Bailly » ne devraient pas avoir un impact significatif sur le trafic dans la région, compte tenu du flux massif de 44 millions de personnes

annuelles sur le territoire dû à la présence d'EuroDisney. Il considère qu'avec seulement 300 personnes supplémentaires attendues, comparées aux 45 000 emplois existants sur le site, l'impact sur le trafic sera minime. Il indique que les camions ne livreront pas aux heures de pointe mais vers 3h/4h du matin, utilisant un accès direct à l'autoroute. Il ajoute que sur le plan hôtelier, la région compte déjà plus de 12 000 chambres d'hôtel, se positionnant comme le deuxième pôle hôtelier après Paris. Il précise qu'à terme il est prévu environ 18 000 chambres d'hôtel pour une population d'environ 85 000 habitants. Le président de l'Agglomération insiste sur le fait que, bien que le projet de Bailly-Romainvilliers soit important pour le cinéma français, il demeure relativement modeste en termes d'impact sur l'ensemble du Val d'Europe. Il rassure quant aux transports en mettant en avant les infrastructures existantes et en mentionnant les plans en cours, notamment la ligne de transport EVE qui va desservir la gare d'Esbly jusqu'au Val d'Europe et les services de bus qui seront organisés en fonction des activités des studios avec la création de nouvelles stations. Il revient sur la partie logement en indiquant que la croissance annuelle de 3% en nombre de logements sur le Val d'Europe est jugée suffisante, avec une attention particulière portée à la construction de logements sociaux pour les personnes à faibles revenus, représentant environ 30% de chaque nouvelle opération. Il conclut en soulignant que le projet « Studios de Bailly » est « *un grand projet pour le cinéma français, un petit projet en termes d'impacts sur le plan du Val d'Europe* ».

Intervention 6 (à distance) : Un participant s'interroge sur l'articulation du projet « *avec la poche d'urbanisation restante au nord du site* » soulignant qu'aujourd'hui il est prévu d'y faire du logement, or il considère qu'il serait mieux « *d'anticiper l'avenir, soit en conservant ces parcelles pour une hypothétique extension du site, soit en y développant des projets de développement économique connexe à celui des Studios ?* »

Intervention 7 (à distance) : Une personne demande si « *le traitement des eaux de Val d'Europe* » est capable de « *traiter les eaux usées du site suite au flux de personnes* ».

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Arnaud GUERINEAU affirme que dans la partie nord du site dans le secteur du Prieuré, un projet est actuellement à un stade préliminaire et n'est pas directement lié à la concertation actuelle sur le projet de studios. Il souligne qu'il ne peut fournir davantage de détails à ce stade, car le projet est encore en cours de réflexion, avec de nombreuses étapes à franchir. Il insiste sur le caractère non défini et non finalisé du projet à ce jour. Il mentionne également qu'il y aura des opportunités d'évolution et d'autres étapes à venir pour aborder plus en détail ce projet lors d'une prochaine concertation dédiée.

Boris LITTY répond sur le traitement des eaux expliquant que la gestion de l'eau représente un volet important qui fait partie de la réglementation de l'urbanisme. Des professionnels tels que des hydrologues et des bureaux d'études travaillent activement sur ce dossier. La nécessité de collecter et de traiter la majeure partie des eaux de pluie est impérative afin d'éviter de submerger les réseaux préexistants de Val d'Europe Agglomération. Dans le cadre du développement du projet, il est prévu un bassin artificiel avec un double objectif : le premier étant de récolter les eaux pluviales et de les utiliser, le second de représenter un décor de cinéma. Il ajoute que l'accent est mis sur la conservation de l'eau sur le site, dans le but de minimiser l'ajout de volume d'eau dans le système global. Il précise que ce processus est actuellement à l'étude, mais que la préservation de cette « *ressource précieuse* » est au cœur des préoccupations.

Arnaud GUERINEAU complète en expliquant que le traitement des eaux usées par le réseau d'assainissement sera mis en place sous les voiries, réalisées par EpaFrance, en particulier sur la voie nord/sud se connectant à l'avenue du Prieuré. Toutes les eaux grises d'assainissement seront reliées aux infrastructures créées dans le cadre du parc d'activités et connectées au réseau existant qui sera

prolongé, et traitées. Le réseau sera dimensionné de manière adéquate pour assurer une gestion efficace.

Philippe DESCROUET explique que la gestion des bassins relève des compétences de l'agglomération. En partenariat avec Disney, l'agglomération finance et gère plus de 30 bassins sur Val d'Europe. Ces ouvrages sont conçus pour prévenir les inondations sur une période centennale, assurant ainsi que les fortes pluies ou les périodes d'orage ne provoquent pas de débordements dans les égouts, les immeubles ou les habitations. L'EpaFrance collabore en tant que maître d'ouvrage délégué dans la construction de ces bassins, destinés à recueillir les eaux pluviales interconnectées à travers Val d'Europe, puis évacuées et traitées sur plusieurs kilomètres. La gestion des eaux usées, intégrée et gérée par l'agglomération depuis des années, s'inscrit parmi ses compétences, de même que la réalisation des ouvrages nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'ensemble du système. Il précise que les infrastructures existent déjà et que le projet y sera seulement raccordé.

Le président de l'agglomération souhaite revenir sur le sujet précédent, mentionnant qu'il existe un projet visant à réaliser des constructions de l'autre côté de la RD406, avec des initiatives d'aménagement et de liaisons prévues sur la commune de Bailly. Bien que certains projets ne soient pas encore définis, la zone d'activité économique actuellement délimitée est celle qui sera mise en œuvre, sans envisager de créer une nouvelle zone au-dessus. Cette extension fait partie intégrante d'une liaison plus large. Il indique qu'il est prévu d'inclure des logements dans cette zone, et qu'il sera essentiel d'adopter une approche logique pour connecter Bailly. L'idée d'installer une zone d'activité entre les deux communes n'est pas considérée comme une solution viable pour établir cette connexion.

Michel BONNEMAYRE exprime le désir d'intervenir sur la question du logement, considérant la réponse de l'EpaFrance comme étant « *un peu juste* ». Il souligne que la création de logements est l'objectif central des zones de villes nouvelles, visant à fournir des habitations aux personnes, comblant ainsi le déficit de logements en France. Il indique que « *ce n'est pas un malheur d'avoir des zones de logements* », soulignant que les zones d'activités agissent en tant que compléments essentiels permettant de dynamiser les zones résidentielles. Michel BONNEMAYRE estime que ce qui est véritablement préjudiciable, c'est la planification de zones d'habitation mal étudiées, dépourvues de suffisamment d'espaces verts, des équipements nécessaires, et des structures appropriées. Dans ce contexte, il considère que la création de logements est une mesure extrêmement positive pour l'équilibre d'une commune, en particulier dans le cadre d'une ville nouvelle.

La maire de Bailly-Romainvilliers, Anne GBIORCZYK souligne que la commune suscite beaucoup d'intérêt au-delà du projet actuel. Elle indique qu'aujourd'hui ils sont 7 500 habitants à Bailly-Romainvilliers, ville qui a connu une évolution remarquable depuis ses débuts avec seulement 900 habitants. Il est prévu qu'à terme, dans au moins 20 ans, la population atteindra 14 000 habitants. La zone du Prieuré, où est situé le projet en question, est une zone dont le développement économique, bien qu'ayant été longtemps attendu, prend enfin forme. Elle qualifie le projet de « *conséquent* » et rappelle que ce projet s'inscrit dans ce qui avait été préfiguré pour Bailly-Romainvilliers en termes d'activité économique. La maire de Bailly-Romainvilliers souligne également que des discussions sont en cours avec divers acteurs, tels que l'établissement public, Disney, l'agglomération, et la municipalité, pour aborder les sujets de transition.

Intervention 8 : La garante, Corinne LARRUE demande des précisions sur l'accompagnement du développement de la formation et ce que les porteurs de projet appellent « *l'écosystème autour du projet* », tant au niveau local que national.

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Rémi PRECHAC signale que les chiffres exposés par le CNC et Film Paris Région ont mis en lumière une demande importante en ressources humaines et matérielles, soulignant certains domaines où des lacunes significatives sont observées. Il insiste sur la nécessité de former les artisans de demain, capables d'opérer les studios et d'accueillir des équipes nationales et internationales. Les besoins en personnel s'étendent à des domaines tels que les services, l'administration, et la direction de production, des postes cruciaux dont la disponibilité peut déterminer la réalisation de certains films. Dans le cadre du projet, des partenariats sont envisagés avec des grandes écoles de cinéma nationales, bien que les détails ne puissent être divulgués à ce stade. Rémi PRECHAC précise également l'importance de l'innovation, notamment dans l'utilisation des murs de LED, et souligne la nécessité de former aux nouvelles technologies.

Il ajoute qu'une particularité du projet réside dans la vision à long terme, avec l'intention de créer un laboratoire du futur au cœur du studio. Cet espace serait dédié à l'accueil d'entreprises liées au monde du cinéma, qui viendront s'installer avec leurs talents, leurs chercheurs, créant un environnement propice à la formation continue pour les équipes du studio. Le président de CINOPIA souligne que les détails précis sur les partenariats, le calendrier et les modalités ne peuvent pas encore être communiqués, étant donné que le projet est encore à un stade préliminaire, avec l'objectif de concevoir la meilleure proposition possible.

Arnaud ROLAND complète en expliquant qu'un des critères clés de l'appel à projets était de créer un appariement entre la formation et les besoins de l'industrie cinématographique. Cette démarche a été examinée par les experts de la commission, et elle vise à accélérer la formation des professionnels dans un secteur où les cycles d'innovation sont de plus en plus courts. Il précise que l'approche des candidats pour cet appariement était laissée libre, couvrant un large spectre allant de la création de campus avec des écoles et des logements étudiants sur site à des partenariats plus légers, tels que l'accueil d'apprentis, la mutualisation d'équipements, ou encore l'accès à des studios et infrastructures pour des écoles de cinéma. Le but étant de renforcer le lien entre la formation et les besoins réels de l'industrie, avec une attention particulière à la rapidité d'adaptation aux évolutions constantes du secteur. Arnaud ROLAND souligne que les métiers du cinéma évoluent rapidement, et il est essentiel d'accélérer le processus d'identification des changements nécessaires dans les formations. Il insiste sur la nécessité de faire évoluer les formations plus rapidement, leur évitant de devenir obsolètes, et annonce que le CNC sera attentif à ce sujet. Actuellement en phase de co-construction, les projets considérés comme les plus prometteurs par les experts font l'objet d'approfondissements et de discussions pour concrétiser ces engagements. Une convention sera signée entre la Caisse des Dépôts et les lauréats, définissant les obligations contractuelles établies lors de la délibération du CNC. Il explique que ces éléments contractualisés seront le résultat d'une collaboration entre la Caisse des Dépôts et les porteurs de projet.

Intervention 9 (à distance) : Un participant demande si le projet pourrait « être vecteur de relance du pôle universitaire de Val d'Europe, autour des métiers de l'image (en articulation avec les studios déjà existant ou à venir à l'est de la région) ».

Réactions ou éléments apportés par les maîtres d'ouvrage et intervenants

Rémi PRECHAC indique qu'« un studio de cet ampleur ne vit pas seul et qu'il va nourrir » les voisins et que le projet a la volonté de s'entendre avec le territoire et est à son écoute.

Philippe DESCROUET complète indiquant que le Val d'Europe compte déjà un pôle universitaire situé à proximité du centre commercial. Il met en avant l'existence d'un projet de construction d'une université dans une autre zone, à proximité de la ZAC des Gassets. Ce projet a obtenu un permis de construire, mais son financement, assuré par la région, a connu un léger retard pour des raisons financières. Il souligne que le pôle universitaire actuel est à mi-chemin du développement du Val d'Europe, qui s'étend sur une multitude de projets. Philippe DESCROUET précise que Disney pourrait devenir un client potentiel pour les futurs studios, indiquant que ce projet majeur comme celui du cinéma pourrait attirer diverses opportunités, que ce soit sur la zone d'activités en question, à l'intérieur ou à l'extérieur du studio, voire à proximité. Bien que cela ne nécessite pas nécessairement la création d'un pôle universitaire spécifique, il indique ouvrir la porte à des filières d'enseignement et à d'autres domaines sur lesquels ils travaillent en collaboration avec Disney dans le cadre de la phase 5 de développement. Il souligne alors que ce projet pourrait rendre possible d'autres initiatives à l'avenir.

Intervention 10 : Christophe GIRAL, directeur développement immobilier EuroDisney, prend la parole pour réaffirmer son soutien au projet, soulignant la bienveillance de Disney à l'égard de cette initiative. Il considère que le projet s'inscrit parfaitement dans la cohérence du territoire et contribuera de manière significative à la création et à la diversification du développement économique, une aspiration partagée avec EpaFrance-EpaMarne et les élus locaux, avec lesquels une collaboration étroite est entretenue pour poursuivre la diversification économique au-delà du secteur touristique. Christophe GIRAL observe déjà un intérêt marqué de la part d'acteurs économiques et d'institutions d'enseignement supérieur qui considèrent le projet des « Studios de Bailly » comme une opportunité incontournable dans le domaine des métiers de l'image, tant au niveau des matériaux que de la formation. Des acteurs de la formation digitale liée aux métiers de l'image se sont d'ores et déjà manifestés, exprimant leur volonté de contribuer aux filières complémentaires sur ce territoire en cas de confirmation du projet. Il souligne que ce projet attire véritablement une filière dédiée à l'image, englobant la conception, les équipements et la production audiovisuelle. Cette orientation s'aligne parfaitement avec les activités d'EuroDisney et de Disneyland Paris, avec une complémentarité qui est constatée dans les métiers de l'image, que ce soit dans la réalisation de costumes, de décors, d'effets spéciaux ou l'utilisation de drones. Christophe GIRAL insiste sur la cohérence de cette collaboration et de cette proximité avec la filière de l'image. En conclusion, il affirme que le projet « *apportera une véritable valeur ajoutée à la contribution économique du territoire du Val d'Europe* ».

Mot de conclusion des garantes

Dominique GANIAGE remercie les participants et les intervenants qui se sont mobilisés sur cette réunion. Elle explique qu'un certain nombre d'éléments ont été apportés sur la question de l'opportunité mais également sur les aspects économiques et de l'emploi. Elle invite les participants à participer aux prochaines rencontres pour approfondir ces questions.